

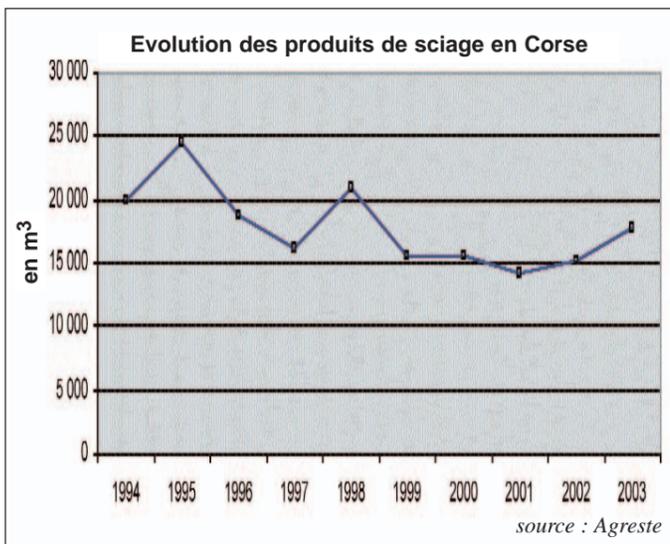
## Une faible diversification des produits transformés

Le secteur de la première transformation, parallèlement à un important phénomène de concentration, s'est modernisé dans les années 1990. La capacité de sciage a été ainsi portée à 65 000 m<sup>3</sup>/an. Toutefois, les volumes de sciage recensés par les enquêtes de branche n'enregistrent comparativement aucune évolution significative depuis 1994.

Le volume total de sciage est actuellement inférieur à 20 000 m<sup>3</sup>. L'approvisionnement ne permet pas un fonctionnement optimum de l'outil de première transformation.

Le marché de la première transformation est structuré exclusivement par les activités de construction, à savoir la charpente traditionnelle et le coffrage.

L'absence d'un réel secteur de seconde transformation dont le caractère artisanal ne représente qu'un faible potentiel d'achat, limite les possibilités de diversification au niveau local des produits de sciage. Les coûts élevés de l'exploitation forestière conjugués à ceux liés à l'insularité, handicapent la compétitivité des entreprises tant à l'exportation que face à l'offre croissante de bois d'importation. Ce contexte conduit en particulier les entreprises de première transformation les plus réactives, à élargir leur activité dans la production de menuiserie industrielle à base de pin nordique ou le négoce de produits manufacturés importés.



### Les sources :

- **L'Inventaire Forestier National (IFN)** est chargé de dresser l'inventaire permanent des ressources forestières. Il procède par analyse de photographies aériennes et par observation sur le terrain d'un échantillon de placettes. Les données proviennent du deuxième (1988) et du troisième inventaire (2004).
- **Les enquêtes annuelles de branches " exploitation forestière " et " sciage, rabotage, ponçage et imprégnation de bois "** sont conduites par la statistique agricole. Elles ont pour objectif de connaître les productions des entreprises d'exploitation forestière et des scieries.
- **L'Office National des Forêts (ONF)** gère pour le compte de l'Etat et des collectivités locales les forêts publiques. Il dispose à ce titre d'informations sur la production et la commercialisation des produits de ces forêts.
- **Le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)** est un organisme professionnel géré par les propriétaires forestiers privés. Etabli dans chaque région, il a pour mission d'encourager une sylviculture permettant une gestion durable des forêts et d'agréer les documents de gestion de la forêt privée (plan simple de gestion).

Prix : 10€

## Agreste : la statistique agricole

Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt de Corse



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA PÊCHE

### Service Régional de la Forêt et du Bois

Le solferino - 8 cours Napoléon  
BP 309 20176 AJACCIO Cedex  
Tél : 04 95 51 86 00  
Fax : 04 95 21 02 01

### Service Régional de Statistique Agricole

Résidence "Bella Vista"  
chemin de Paratojo  
BP 187 - 20293 Bastia Cedex  
Tél : 04 95 32 84 00  
Fax : 04 95 32 64 50

### Directeur de la publication :

Jacques MERIC  
**Rédacteurs :** Denis MALAVIEILLE -  
Daniel LESUR - Guy MERCIER  
**Photos :** ODARC, SERFOB, SRSA  
**Composition, Impression :**  
Imprimerie Canioni - Bastia - 04 95 31 37 02  
**Dépôt légal :** A parution  
**ISBN :** 2-11-095981-9

# Agreste Corse

Septembre 2006

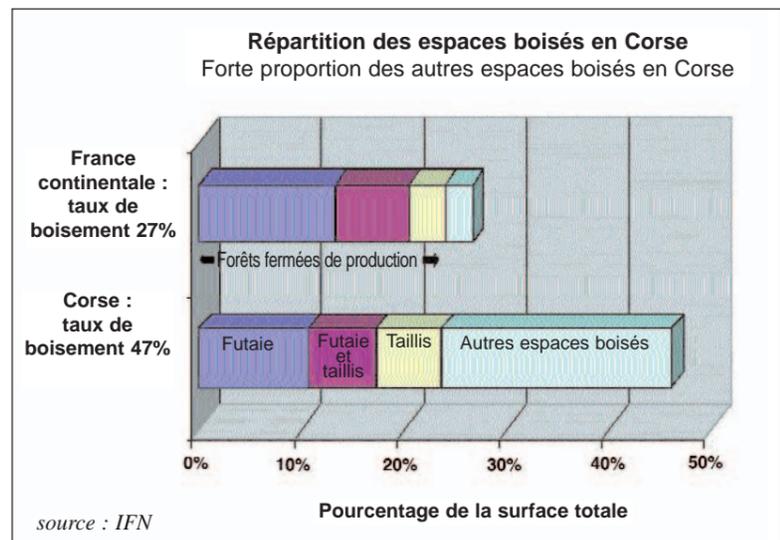
## LE BOIS D'ŒUVRE EN CORSE : UN POTENTIEL A VALORISER

La Corse dispose d'une notable ressource en bois d'œuvre. La récolte est concentrée en forêt publique dans des futaies résineuses à base de pin laricio. Représentant 75% des superficies, la forêt privée n'est utilisée que marginalement pour le bois de chauffage. Le morcellement, l'indivision, mais aussi les difficultés de desserte handicapent le développement sylvicole. De plus les forêts corses mériteraient une meilleure valorisation en produits finis autres que les débouchés actuels en bois de charpente et de coffrage.

### Des surfaces boisées sur la moitié du territoire insulaire

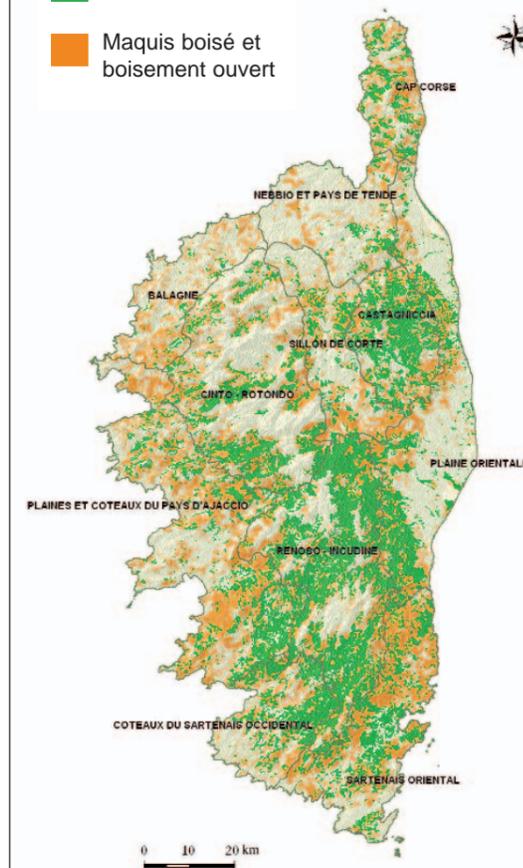
La Corse est la plus boisée des îles de la Méditerranée. Les formations boisées couvrent 400 000 ha soit 47 % de la superficie insulaire contre seulement 27 % pour la France continentale. Mais ces espaces se caractérisent par une très grande hétérogénéité, avec une forte présence de maquis haut et de formation boisée ouverte.

Le bois d'œuvre provient des forêts fermées de production qui occupent 200 000 ha. Constituée de différentes formations, la forêt corse se démarque par une proportion plus élevée de taillis au détriment de la futaie, qui traduit l'importance historique d'une gestion sylvicole axée sur la production de charbon de bois et de bois de chauffage.



### Formations boisées

- Forêt
- Maquis boisé et boisement ouvert



### Et les autres espaces boisés ?

D'une superficie similaire aux forêts fermées de production, soit 200 000 ha, ils sont principalement constitués en Corse de maquis boisés. Ils ne permettent pas en l'état une exploitation forestière pour le bois d'œuvre mais sont parfois utilisés pour la production de bois de chauffage. En l'absence d'intervention humaine ou d'incendie, ces espaces évoluent progressivement vers des forêts fermées de production.

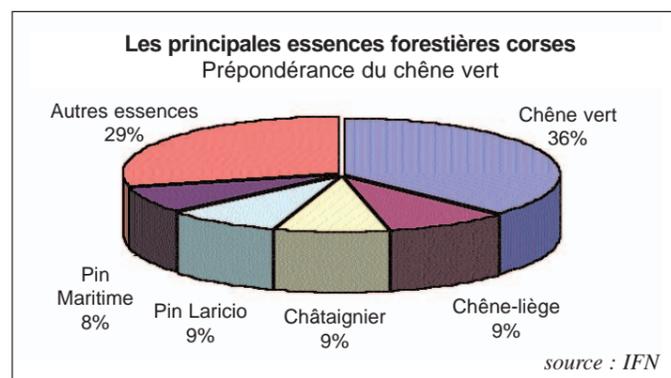
## Une forte progression de la forêt

Les surfaces forestières ont nettement augmenté depuis le précédent inventaire de l'IFN. Entre 1988 et 2004, malgré les incendies, la progression de la forêt fermée de production est de 26 %, soit un développement quatre fois plus rapide qu'en France continentale. La croissance avait déjà été de 10 % au cours de la précédente décennie.

Il s'agit essentiellement de boisements naturels, à base de feuillus, en particulier du chêne vert et chêne-liège, qui colonisent le maquis et le font évoluer vers un peuplement forestier fermé. Le repli des activités agricoles et pastorales ainsi que le développement d'élevages extensifs, contribuent à cette croissance, qui concerne principalement les superficies en taillis ou les associations taillis et futaie.

## Des feuillus prépondérants

La forêt corse est constituée aux trois-quarts de feuillus, en particulier de peuplements à base de chênes. Cinq essences principales composent la plus grande partie des forêts fermées de production : le chêne vert, le chêne-liège, le châtaignier, le pin maritime et le pin laricio. Les feuillus sont présents dans l'ensemble des types de formation forestière et plus particulièrement le taillis.

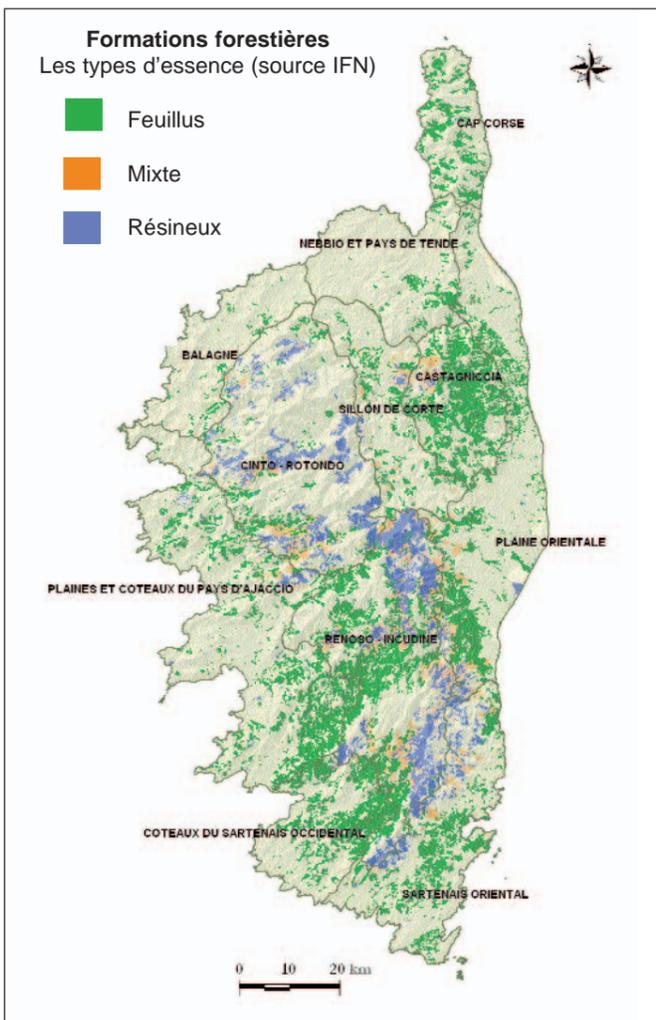
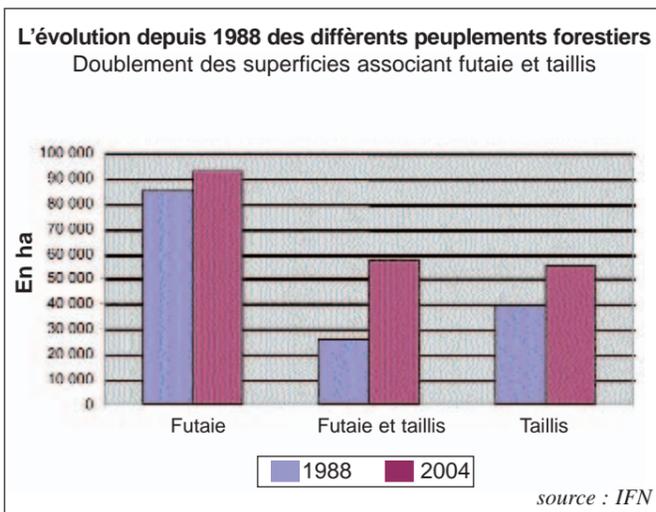


## Les autres essences forestières présentes en Corse :

- \* feuillus : frêne, hêtre, aulne, chêne pubescent, bouleau...
- \* résineux : sapin pectiné, cèdre de l'Atlas...

## Quelques définitions :

- Futaie** : peuplement d'arbres provenant de semis ou de plantation
- Taillis** : peuplement d'arbres issus de rejet de souche.
- Forêt fermée** : forêt dont le couvert des arbres est supérieur ou égal à 40 % de la surface
- Forêt ouverte** : forêt dont le couvert des arbres est inférieur à 40 % de la surface
- Première transformation** : activités liées au débit du bois brut
- Deuxième transformation** : activités liées à l'utilisation et à la transformation des bois issus de scierie
- Forêt relevant du régime forestier** : forêt appartenant aux collectivités territoriales où s'applique le régime forestier. La gestion de ces forêts est confiée à l'Office National des Forêts (ONF).
- Grume** : tronc d'un arbre abattu et ébranché.
- Plan simple de gestion** : aménagement forestier simplifié obligatoire en forêt privée à partir de 25 ha d'un seul tenant. Il fixe les objectifs assignés à la forêt ainsi que le programme des coupes et des travaux.



## Une production de grumes qui se stabilise

Depuis 1999, la production de grumes est relativement stable. Elle est comprise entre 20 et 25 000 m<sup>3</sup>. Cette stabilité fait suite à une diminution importante, de l'ordre de 35 %, au cours des années 1990. Sur un pas de temps beaucoup plus long, la production de bois d'œuvre se caractérise par des niveaux élevés dans les années 1950, avec des volumes proches de 60 000 m<sup>3</sup>, et une tendance à la baisse depuis cette période. La production de bois d'industrie (poteaux, piquets...) est marginale et tend à régresser au cours de la dernière décennie.

## Le liège :

En 2003, la suberaie couvrait moins de 20 000 ha. La production annuelle insulaire était de 5 500 tonnes en 1967. Trente ans plus tard, elle était estimée entre 2 000 et 3 000 tonnes. En Corse il ne reste plus qu'une entreprise travaillant le liège. L'essentiel de la récolte est expédié en Sardaigne.

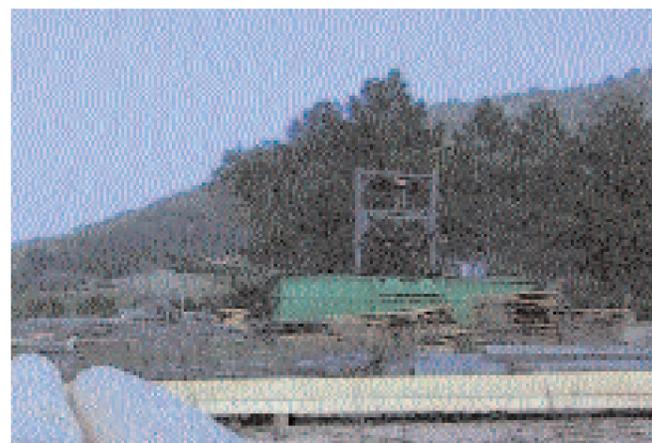
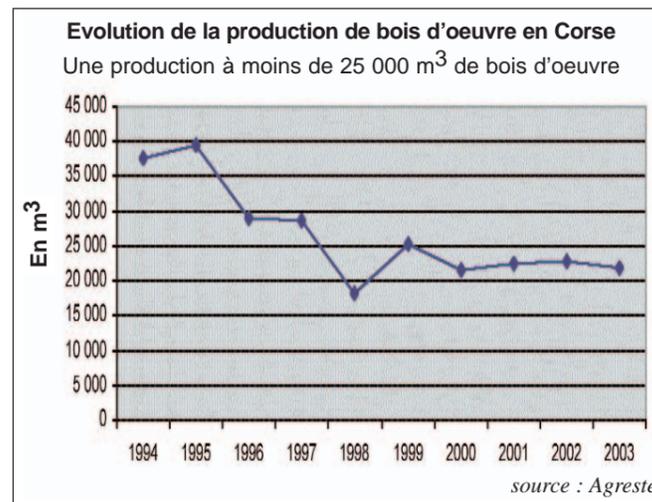
## Des cours de bois atypiques

Le prix du pin laricio est relativement stable depuis quelques années avec une moyenne de 42 €/m<sup>3</sup>. Essentiellement produit et commercialisé en Corse, son cours est supérieur de 40 % au prix moyen de vente d'essences comparables comme le sapin ou l'épicéa sur le continent. C'est en forêt territoriale, où se situe l'essentiel des surfaces de pin laricio, que les prix pratiqués sont les plus élevés. Le cours du pin maritime est de l'ordre de 12 €/m<sup>3</sup> avec des fluctuations annuelles importantes. Le prix est comparable à la moyenne nationale. Contrairement au pin laricio la valorisation est meilleure en forêt communale. Il existe une corrélation forte entre le diamètre des bois et les prix. Les grumes les plus recherchées ont des diamètres compris entre 40 et 70 cm. A contrario les petits bois sont plus difficilement commercialisés, le marché étant centré sur la Corse. La faible valorisation des petits bois, conjuguée aux difficultés de pente et de desserte, entravent le développement d'une sylviculture dynamique.

## Concentration des activités de production de bois d'œuvre et de sciage

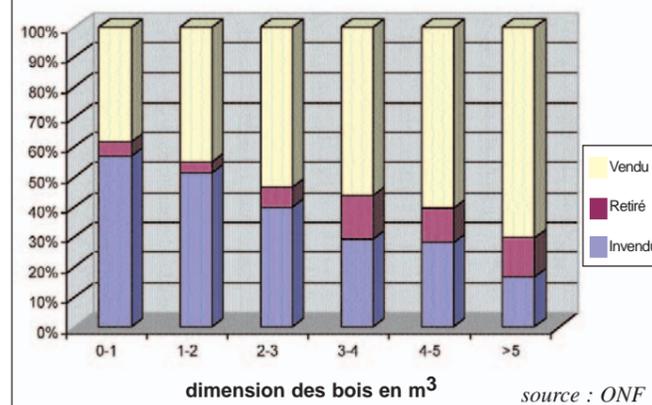
La filière bois en Corse compte actuellement neuf scieries et moins d'une dizaine de structures d'exploitation forestière sur la quarantaine d'entreprises déclarée au niveau régional.

Trois entreprises concentrent l'essentiel des activités de production de grumes et de sciage. Elles transforment 75 % de la récolte de bois d'œuvre et réalisent 70 % des produits de sciage et de rabotage.



## Pourcentage de volume vendu en fonction de la dimension des bois

La moitié d'invendus dans les petits diamètres



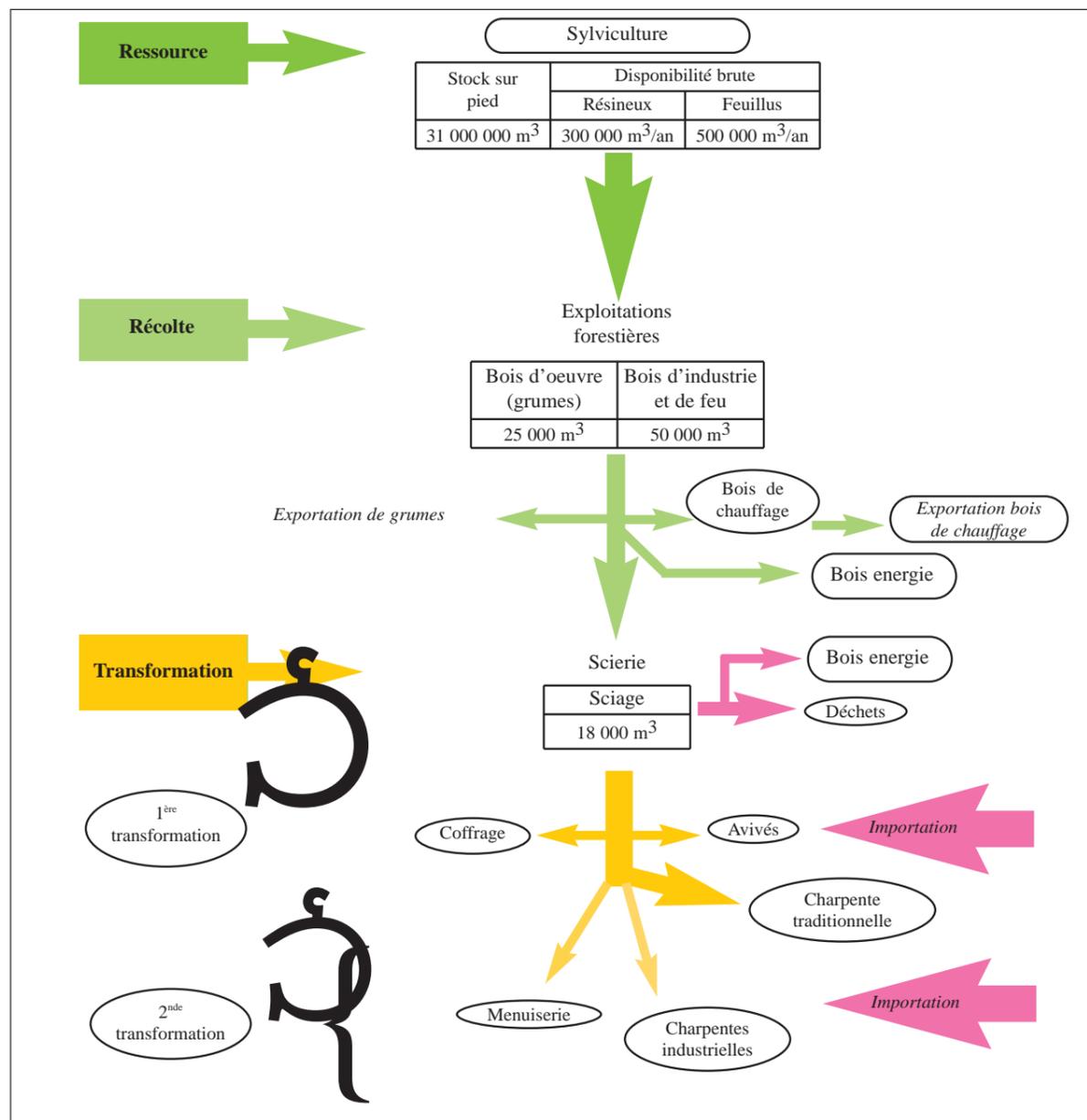
## Une ressource faiblement mobilisée

Le pin laricio est l'essence de base de l'activité de la filière de bois d'œuvre. Les autres essences utilisées, par ordre décroissant, sont le pin maritime, le hêtre et accessoirement le chêne et divers feuillus.

La production annuelle de bois d'œuvre, comprise entre 20 000 et 30 000 m<sup>3</sup>, est constituée quasi exclusivement de résineux. La ressource mobilisée est donc restreinte par rapport au potentiel.

Elle représente 10 % de l'accroissement annuel des forêts de résineux et 3 à 4 % de la production annuelle totale. Cependant, les ressources disponibles et à exploiter en bois d'œuvre se situent dans les zones difficiles d'accès ou pentues.

La filière sur le bois d'industrie est marginale et concerne de l'ordre de 1 000 m<sup>3</sup>



## Le bois de chauffage : principale utilisation de la forêt corse

Le principal débouché de la forêt corse reste comme par le passé la production de bois de chauffage. Du fait de la multiplicité des acteurs et de pratiques informelles, il n'existe pas de données statistiques globales permettant d'appréhender correctement cette activité. Les entreprises d'exploitation forestière reconnues fournissent plus de 10 000 m<sup>3</sup> de bois de chauffage. Mais d'autres intervenants réalisent des coupes pour du bois de feu. Ainsi certains agriculteurs exercent à titre secondaire une activité d'exploitant forestier. Au recensement agricole 2000, 86 agriculteurs ont déclaré pratiquer cette activité. D'une manière générale la production de bois de chauffage constitue un complément de revenu intéressant pour les habitants des villages de montagne avec un prix compris entre 60 et 80 € le stère.

Il existe également un opérateur régional en matière de " bois énergie " qui fabrique des plaquettes à partir d'eucalyptus (5 000 m<sup>3</sup>) et des petits bois résineux (7 à 10 000 m<sup>3</sup>) afin d'alimenter plusieurs chaudières collectives.

Des entreprises italiennes interviennent aussi pour fournir le marché sarde. Au final les prélèvements annuels avec une finalité de bois de feu sont estimés à 50 000 m<sup>3</sup>.

## Des peuplements forestiers diversifiés

En raison du relief et du climat, la forêt corse présente une grande diversité d'écosystèmes comprenant aussi bien des espèces méditerranéennes qu'alpines. Schématiquement la répartition des essences forestières selon l'altitude est la suivante :

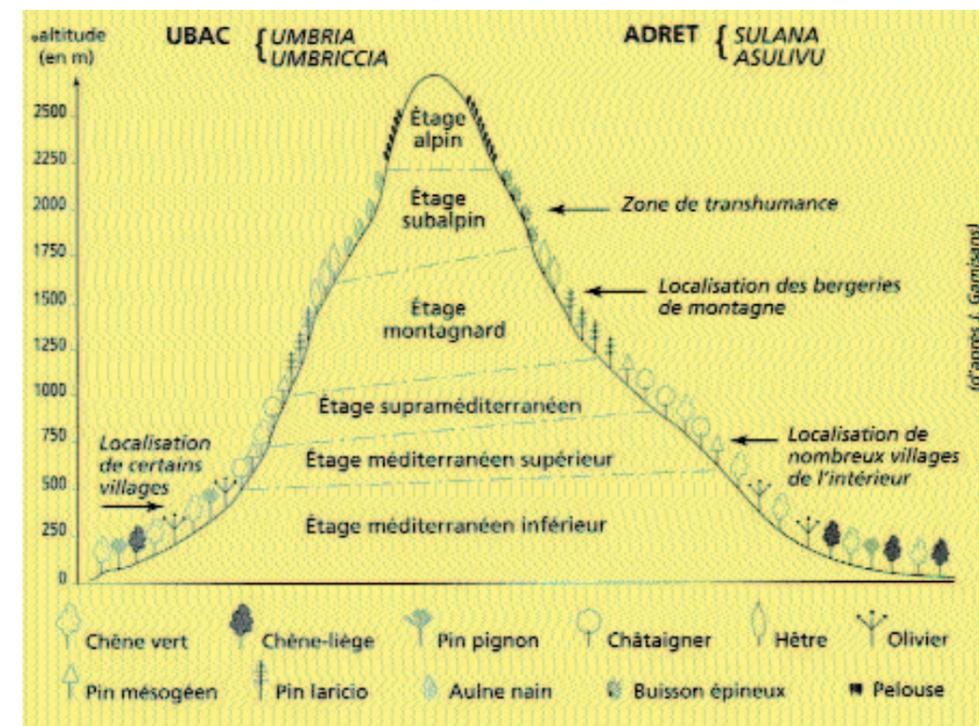
- **0 à 600 mètres** (étage méditerranéen inférieur) : chêne vert, chêne-liège, pin maritime, maquis ;
- **600 à 1 000 mètres** (étages méditerranéen supérieur et supraméditerranéen) : chêne pubescent, aulne, châtaignier, pin maritime (ou mésogéen) ;
- **1 000 à 1 600 mètres** (étage montagnard) : pin laricio, hêtre, aulne et occasionnellement sapin pectiné et bouleau ;
- **au-dessus de 1 600 mètres** (étages subalpin et alpin) : la végétation forestière se réduit à des landes d'aulne odorant et de buissons épineux.



Etage subalpin



Etage montagnard



Etage méditerranéen supérieur



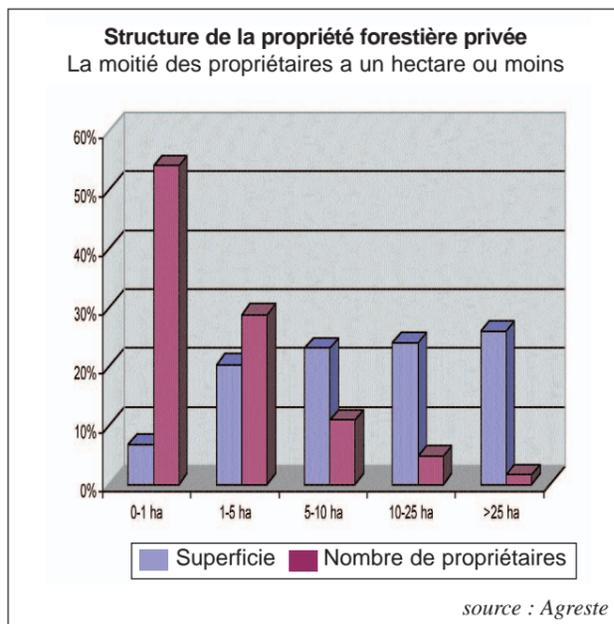
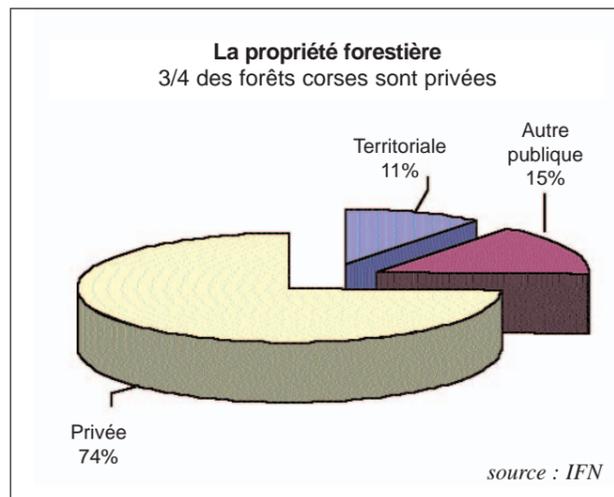
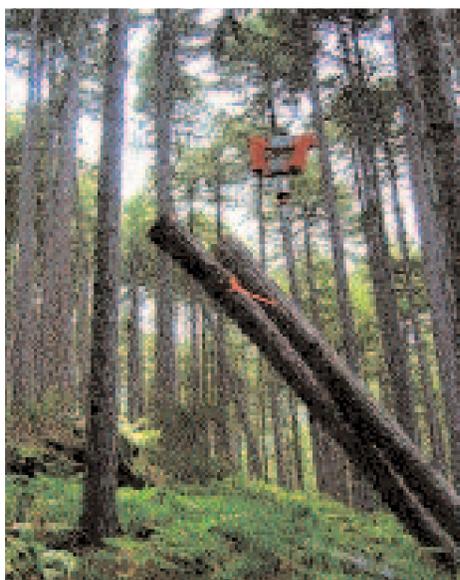
Etage méditerranéen inférieur

## Une forêt majoritairement privée

Trois-quarts de la surface des forêts fermées de production appartiennent à des acteurs privés. Trois caractéristiques majeures, l'indivision, l'absence de titre et le morcellement, limitent l'exploitation forestière. Ainsi 93 % des propriétés ont une dimension inférieure ou égale à 10 ha et regroupent la moitié de la superficie de la forêt privée.

Le reste des superficies relève du régime forestier. Elles sont la propriété de la Collectivité Territoriale de Corse, des communes ou d'établissements publics. La gestion est confiée à l'Office National des Forêts. Les forêts publiques sont situées principalement en moyenne et haute montagne. Elles concentrent l'essentiel des superficies en pin laricio (86 %), hêtre (74 %), et pin maritime (56 %).

Par contre la majeure partie de la forêt privée se situe dans les zones de piémont et constitue 90 % des formations en taillis simple où les feuillus sont prépondérants.

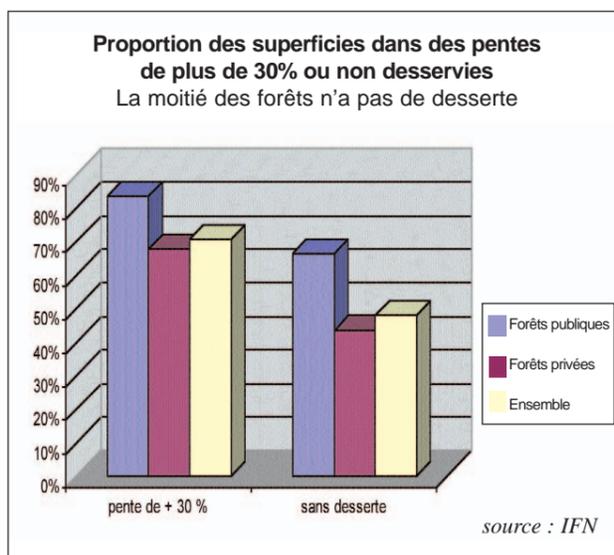


Dans le cadre de la loi relative au statut de la Corse du 22 janvier 2002, l'Etat a transféré à la Collectivité Territoriale de Corse la propriété des forêts domaniales. Ce transfert est effectif depuis 2004 et la CTC gère par l'intermédiaire de l'ONF, 51 000 ha de forêt publique.

## Deux contraintes fortes : le relief et la desserte

L'exploitabilité de la ressource est limitée par la pente des terrains et la rareté de la desserte en pistes forestières : les fortes pentes s'opposent à la mécanisation des chantiers et l'éloignement des pistes entrave le débardage.

Globalement, seulement un sixième de la forêt publique présente une pente faible à modérée (inférieure à 30 %). Ce pourcentage double en forêt privée, qui est traditionnellement plus proche des villages et à plus basse altitude. Un quart de la surface boisée de production est situé à moins de 200 m d'une piste alors qu'à l'opposé, la moitié des peuplements est considérée comme non desservie par une piste, ce qui empêche toute récolte.

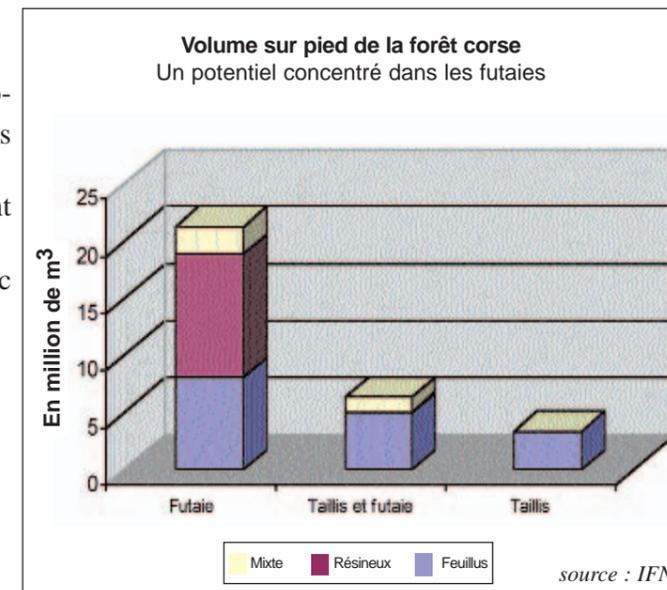


## Un volume sur pied de 31 millions de m<sup>3</sup> de bois

Le volume de bois sur pied des forêts fermées de production en Corse est estimé à 31 millions de m<sup>3</sup>. Les 2/3 de ce volume sont situés dans les futaies.

Deux essences, le chêne vert et le pin laricio, totalisent chacune 1/5 du volume sur pied.

La croissance annuelle est évaluée à 800 000 m<sup>3</sup> avec une répartition 2/3 feuillus, 1/3 résineux.



## Du bois d'œuvre en forêt publique

L'une des singularités de la filière bois insulaire est la répartition de la ressource et de la production en fonction des grandes catégories de propriété foncière.

En effet, les forêts relevant du régime forestier (forêts territoriales et communales) ne représentent qu'un quart de la surface forestière mais concentrent 70 % de la ressource en résineux dont 80 % à base de pin laricio. Elles contribuent à 90 % de la production de bois d'œuvre.

A contrario, la forêt privée concentre 85 % de la ressource en feuillus qui est peu valorisée en bois d'œuvre. La ressource mobilisée porte sur les résineux et représente de l'ordre de 10 % de la récolte totale de bois d'œuvre.



## La gestion sylvicole des forêts privées :

En août 2006, 31 plans simples de gestion (PSG), étaient agréés par le CRPF de Corse pour une surface totale de 4 070 hectares. Les PSG concernent les propriétés forestières privées d'au moins 25 hectares d'un seul tenant, soit potentiellement en Corse plus de 1 000 propriétés regroupant 56 000 hectares de forêt.

Les PSG peuvent aussi être agréés pour des forêts d'une contenance comprise entre 10 et 25 ha, appartenant à un seul ou plusieurs propriétaires, à la demande de ces derniers. Il s'agit alors de PSG volontaires.